



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 52

- suppléés : 2
- représentés : 5

Votants :

Date de la convocation :

22 septembre 2017

Secrétaire de séance :

Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Salle communautaire de Folleville, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, FLAMANT, WU, Messieurs BARRE, FRANCELE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, BIECKENS, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT et DECLERCK (Suppléant représentant Madame NANSOT, Maire de Villers-aux-Erables)

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur FRANCELE) HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert, SUIN, HEBERT, HENNEBERT (Pouvoir remis à Monsieur JUBERT)

Absents non excusés : Messieurs BINET, BEAUMONT, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, REMY et LEROY.

OBJET : CONVENTION ACTES ET AVENANT ACTES BUDGETAIRES

Le dispositif « @CTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Possible depuis 2006, ce contrôle de légalité dématérialisé offre aux collectivités territoriales une *opportunité de modernisation et de simplification* en mettant à leur disposition un *outil simple, fiable, efficace, rapide, qui permet de réduire les coûts* (photocopies, affranchissement et déplacement) *tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable*.

La transmission des actes par voie électronique sécurisée est un dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service, garantissant ainsi une plus grande *efficacité de l'administration*.

Dans le département de la Somme, des collectivités se sont d'ores et déjà mobilisées et ont signé avec l'État une convention de télétransmission. Si le bilan est positif à ce stade pour les collectivités étant passées à « @CTES », l'objectif est aujourd'hui de poursuivre la généralisation de la télétransmission

« @CTES » en deux mots :

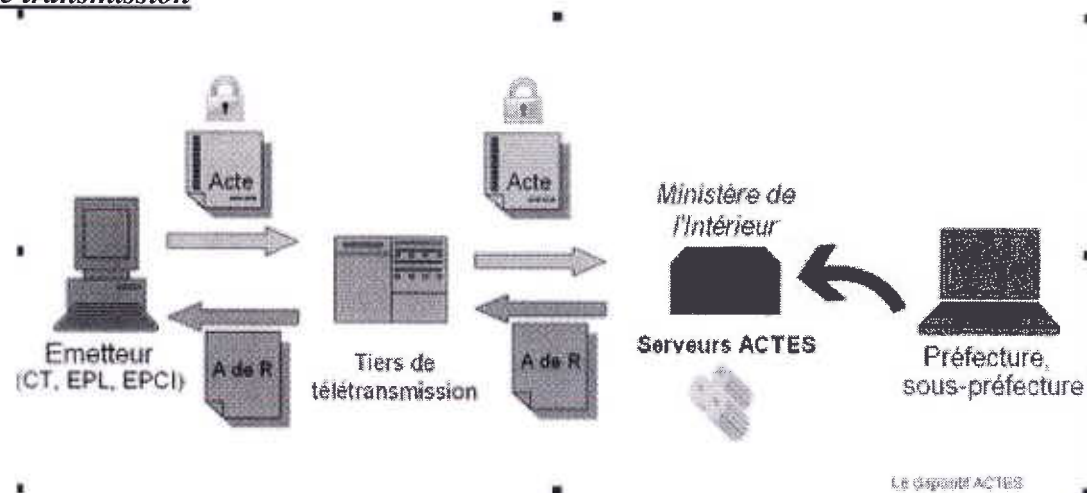
« @CTES » est un outil de dématérialisation des échanges liés au Contrôle de Légalité des actes des Collectivités Territoriales, de leurs Etablissements Publics Locaux et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Cette dématérialisation consiste pour la collectivité publique à *envoyer par internet l'ensemble de ses actes soumis au Contrôle de Légalité* et à recevoir quelques minutes après, l'acquiescement permettant de rendre la décision exécutoire.

Le projet « @CTES » se décline *en deux volets* : le Contrôle de Légalité dématérialisé pour les *actes réglementaires* et le contrôle de légalité dématérialisé pour les *actes budgétaires*.

La mise en place d'« @CTES Budgétaires » permet la télétransmission des documents budgétaires des Collectivités Locales. Ce dispositif offre des avantages matériels comparables à ceux de « @CTES » : rapidité et sécurité de la transmission, économie de papier et de temps, facilité de stockage, accusé de réception automatique des documents, etc... Grâce à l'interopérabilité des systèmes « @CTES Budgétaires » et « Hélios » de la Direction Générale des Finances Publiques, l'ordonnateur d'une collectivité ne produira qu'un seul flux, qui sera adressé simultanément aux serveurs respectifs de ces applications.

Le circuit de transmission



« @CTES » offre :

Pour les collectivités :

- ◆ La télé-transmission instantanée à la préfecture des actes soumis au contrôle de légalité à tout moment de la journée ("@CTES" et "@CTES Budgétaires») avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur
- ◆ La réception automatique, en temps réel, d'un accusé de réception électronique ayant une valeur légale de la part de la préfecture
- ◆ La possibilité de rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours
- ◆ Des économies de coûts liés aux photocopies, à l'affranchissement, au déplacement
- ◆ Les agents rendus disponibles peuvent être recentrés vers de nouvelles missions.

Ci-joint les projets de convention et d'avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › autorise la signature de la convention « @CTES » et @CTES Budgétaires, par voie d'avenant ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 28 SEPTEMBRE 2017 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...11.10.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
12 OCT. 2017

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentation de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.1-28.09	/
DELIB. : Conventions diverses	2017.2-28.09	/
DELIB. : Convention Actes et Avenant Actes budgétaires	2017.3-28.09	/
DELIB. : Institution du temps partiel et modalités d'exercice	2017.4-28.09	/
DELIB. : Détermination des modalités concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2017.5-28.09	/
DELIB. : Modalités d'astreintes pour le service technique (viabilité hivernale)	2017.6-28.09	/
DELIB. : Approbation du règlement de formation des agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye	2017.7-28.09	/
DELIB. : Adhésion effective au 1 ^{er} janvier 2018 au CNAS pour les agents de l'ex CCVN	2017.8-28.09	/
DELIB. : Acquisition d'une autolaveuse / Gymnase d'Ailly-sur-Noye	2017.9-28.09	/
DELIB. : FDE80 / Conventions bornes de recharge de véhicules électriques	2017.10-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Ouverture d'un compte EMMY	2017.11-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Convention EDF / Rachat des CEE	2017.12-28.09	/
DELIB. : Raccordement (Montée en débit en fibre optique) des zones d'activités d'Hangest et de Moreuil	2017.13-28.09	/
DELIB. : Espaces numériques de travail / Somme Numérique	2017.14-28.09	/
DELIB. : Groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT	2017.15-28.09	/
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Politique d'appui aux territoires / Contrat de territoire 2017 / 2020	2017.16-28.09	/



Le Président,
P. Boulanger
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 octobre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.